

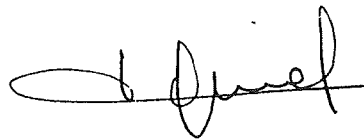
Sujet : Fwd: Centrale éolienne de la Forge.

De : PREF87 pref-enquete-publique <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Date : 30/10/2018 12:52

message électronique N° 20-1

Vu le Président de la
Commission d'enquête



Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message original -----

Sujet:[INTERNET] Centrale éolienne de la Forge.

Date :Tue, 30 Oct 2018 11:31:33 +0100

De :Alain Duval <duvalain@aliceadsl.fr>

Répondre à :duvalain@aliceadsl.fr

Pour :pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Alain Duval.
25, L'Aumonerie,
16420 Saint Christophe.
05.45.71.07.97.
06.74.05.29.87.
duvalain@aliceadsl.fr

à: M. le président de la commission d'enquête
et les membres de la commission d'enquête,
désignés le 08 juin 2018 par décision de
la présidente du Tribunal Administratif.

Objet: enquête publique relative à la demande d'autorisation unique déposée par la SAS CENTRALE ÉOLIENNE DE LA FORGE dont le siège social est situé au 1350 Avenue Albert Einstein - P.A.T. Bât 2 - 34000 MONTPELLIER, en vue d'exploiter un parc éolien sur la commune de VAL D'ISSOIRE.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je souhaite tout d'abord exprimer mon doute quant à l'adéquation entre la durée attribuée pour cette enquête publique et le volume disproportionné des documents concernant la demande citée en objet. Le dossier comporte un grand nombre de pages dont un grand nombre de tableaux incompréhensibles pour les non spécialistes. Ce simple fait suffirait pour suspendre la réponse à cette demande, afin qu'une contre-étude approfondie puisse être effectuée par les services de l'état, chacun dans son domaine de compétence.

Je constate que l'ensemble du dossier fourni est très confus et mal organisé, comme si son concepteur souhaitait en perturber la lecture ou la compréhension; les lacunes, manquements, les interprétations prêtant à caution, incohérences et contrevérités y sont nombreuses, et en relever la liste complète de manière exhaustive, en si peu de temps, pour un citoyen lambda, relève de la gageure.

Cependant, j'aimerais lister quelques conséquences déjà constatées, concernant des exploitation d'éoliennes industrielles actuellement en activité:

Déévaluation immobilière : perte en moyenne de 30 % de la valeur de l'immobilier avérée pour toutes les habitations situées aux alentours du parc éolien.

Dénaturation du paysage et du patrimoine, en contradiction totale avec la protection de la biodiversité.

Destruction de nos forêts pour y implanter des machines industrielles.

Nuisances sonores et sanitaires dues aux sons et infrasons générateurs de stress, d'insomnies...

Augmentation de la mortalité des chauves-souris et des rapaces.

Déséquilibre naturel : les éoliennes font fuir les animaux sauvages.

Dangers occasionnés par les éoliennes : chutes ou explosions de pales, incendies, fuites d'huile toxique, projections de blocs de glace.

Augmentation des gaz à effet de serre en construisant des centrales au gaz pour remédier à l'intermittence de l'éolien (une éolienne ne tourne pas quand il n'y a pas de vent, ni quand il y a trop de vent, en moyenne elle ne tourne qu'un jour sur cinq soit un rendement de 20 %).

Vue à court terme qui risque de générer beaucoup plus de dépenses que de recettes (les loyers versés sont dérisoires par rapport au coût du démantèlement).

Rachat du kWh de l'éolien à un tarif supérieur au marché.

Gaspillage de l'argent public, utilisé pour subventionner une énergie non rentable pour la collectivité.

Tensions : le projet est source de décohésion sociale et de conflits au sein de la population.

N° 20-2

Les réponses globales données par les promoteurs du projet aux problèmes soulevés par l'établissement de ces aérogénérateurs, notamment en terme de protection de l'environnement, de pollutions diverses, de destructions de la flore et des zones humides, de la faune (chiroptères, batraciens, populations ornithologiques sédentaires ou migratrices, mammifères), d'atteintes à l'esthétique des paysages, de pertes de valeurs immobilières, d'atteintes au patrimoine historique régional, des diverses nuisances à impacts sanitaires graves (bruits, infrasons, électromagnétisme), dangerosité des installations, instauration d'un climat délétère affectant gravement la cohésion sociale du territoire impacté; ces réponses donc, sont soit absentes, soit absolument insuffisantes, d'une légèreté condamnable et d'un mépris inacceptable envers les services de la préfecture et des populations locales.

J'émetts les plus vives critiques concernant la manière dont sont menées les approches auprès des habitants des communes, alliant dissimulations et non information et n'assurant que le strict minimum de publicité, alors qu'une entreprise honnête ne devrait avoir rien à cacher.


J'émetts aussi de sérieux doutes quant à l'efficacité énergétique de ces centrales éoliennes, qui me semblent être avant tout des opérations financières et spéculatives; j'ai bien peur que les seules études, réellement impartiales et sérieuses, soient les études de rentabilité financière pour les promoteurs /installateurs; mais ce n'est que spéculation, car il est impossible de se les procurer, de même que les résultats d'exploitation.

Considérant tous ces griefs, je demande la stricte application du principe de précaution, je demande l'arrêt immédiat de toutes les procédures visant à installer de nouveaux parcs éoliens industriels dans la région, je demande le démantèlement des parcs éoliens industriels existants par les responsables de leurs installations; outre les études préalables d'impact environnemental, écologique prévues, je demande, pour toute nouvelle demande d'implantation d'éoliennes industrielles, comme on le fait pour le nucléaire ou l'industrie d'une manière générale, la mise en place d'études préalables d'impact sanitaire, obligatoires, ainsi que des études objectives de productivité, ces diverses études étant à la charge des promoteurs et installateurs, et effectuées par des organismes spécialisés et indépendants et les services compétents de l'État Français. Je demande en outre, que les résultats de ces études soient ensuite largement diffusés auprès de toutes celles et ceux qui sont concernés, et en premier lieu les habitant(e)s des communes mises en cause.

Je vous prie, Monsieur le Président de la commission d'enquête, d'émettre un avis défavorable à cette demande d'autorisation et d'accepter mes plus respectueuses salutations.

Fait à Saint Christophe, le 30 Octobre 2018,

Alain Duval.



— Pièces jointes : —

Courriel Président commission d'enquête Val d'Issoire 2018.doc

39,0 Ko